

**État des réparations et restaurations à faire dans la maison Mollot  
que se propose d'acquérir la commune et des dépenses qui en résulteront**

**Première partie - maçonnerie**

Rez-de-chaussée

<u>Appartement du midi</u>		
Blanchir et repiquer la pièce à l'ouest		12,00
Pour la pièce attiguë <sup>1</sup> à l'est de celle-ci, au cas où l'on voulût en faire une salle,		
1° 27 m de plafond à 2 £ le mètre		54,00
2° 60 m de crépissage à 75 centimes l'un		45,00
3° ouverture d'une seconde fenêtre et barreaux		25,00
<u>Appartement au nord</u>		
Blanchir la salle d'audience et autres embellissements		20,00

Premier étage

<u>Appartement au midi</u>		
Cuisine –	recrépir et blanchir	30,00
Dépense -	24 m <sup>2</sup> de crépissage à 75 centimes l'un	20,00
Chambre attiguë part de l'Ouest de la cuisine - blanchir		20,00

Deuxième étage

<u>Appartement au midi</u>		
Cuisine -	blanchir et réparations au plancher inférieur	35,00
la pièce attiguë part de l'Est d'icelle -	recrépir et blanchir 62 m à 75 centimes le mètre	46,50
la petite pièce à côté -	blanchir et plafonner, 12 m	30,00
Le cabinet au nord -	blanchir et réparations au plancher supérieur	14,00
<u>Appartement au nord</u>		
La grande salle -	blanchir les murs et passer en couleur le plancher supérieur	20,00
Réparations au cabinet attiguë à la grande salle		20,00
Blanchir et réparer les dégradations de la montée et pour les corridors		75,00
<b>Total</b>		<b>466,00</b>

Je soussigné Jean Bertoncini, entrepreneur maçon domicilié à Châteauneuf, certifie que ensuite de la réquisition du Conseil délégué de Chamoux, j'ai parcouru les divers appartements qui compose la maison Mollot, et que j'en ai, comme au-dessus, dressé l'état des réparations et restaurations à y faire pour les rendre parfaitement habitables, me soumettant moi-même à les exécuter si j'en avais l'entreprise, au moyen de ladite somme de quatre cent et soixante six livres nouvelles.

*En foi, Chamoux le 6 juillet 1849, Jean Bertoncini*

**Seconde partie - charpente et menuiserie**

Rez-de-chaussée

<u>Appartement au midi</u>		
27 m de plancher à 4 £ l'un dans la pièce à l'Est, servant actuellement de cellier		108,00
Cadres et croisées pour deux fenêtres		20,00
<u>Appartement au nord</u>		
Salle d'audience - une croisée et une porte		45,00

Premier étage

Appartement au nord - rien  
Appartement au midi - idem

Deuxième étage

<u>Appartement au midi</u>		
Dans la pièce derrière la cuisine - de plancher à faire, 50 m à 3 £ l'un pour celui inférieur		75,00
À 3,50 £ pour celui supérieur		87,00
Porte en sapin		10,00
<u>Appartement au nord</u>		
Pour la grande salle - 42 m de plancher à 3 £ l'un	126,00	
Sa porte d'entrée, serrure et ferrures comprises	00	
La toiture avec bois dur et ardoises de Cevin - non compris le fer blanc ni les frais de lucarnes, 360 m à 8 £ /m.	2880,00	
Toiture sur l'entrée de la cave - 80 m à 5 livres l'un	400,00	
<b>Total</b>		<b>3598,50</b>

Je soussigné Martin Paul, charpentier domicilié à Chamoux, certifie qu'ensuite de la réquisition du Conseil délégué de cette commune, j'ai parcouru les divers appartements qui composent la maison Mollot, et que j'en ai dressé comme dessus l'état des réparations en fait de charpente et menuiserie, affirmant qu'avec ledit total des dépenses fixées, je n'hésiterais pas de faire ces mêmes réparations si j'en avais l'entreprise.

*En foi, Chamoux le 6 juillet 1849 Paul Martin*

*Transcription A.Dh.*

<sup>1</sup> attiguë : contiguë

**Situation de la créance de  
De Sonnaz, Guillot, Deglapigny, et des Demoiselles Finas,  
pour prix de la vente d'une maison faite à la Commune de Chamoux**

Par acte du 21 mars 1850, Ulliell notaire, MM. De Sonnaz Hypolithe, Guillot Joseph, Deglapigny Jean-Amédée, et Finas Pierre ont vendu à la Commune de Chamoux

une maison et ses dépendances pour le prix de onze mille francs 11 000 Fr.

Les intérêts convenus au 5% furent stipulés payables dès le 13 mai 1844.

Liquidés au 7 décembre 1850, époque d'un paiement constaté par quittance, Thomas notaire, pour 6 ans, 6 mois, 24 jours. Ces intérêts donnent une somme de 3611,60

*Transcription A.Dh.*

**Situation de la créance de MM. De Sonnaz, Guillot, Deglapigny, et Finas  
pour intérêts restant dûs sur le prix déjà payé  
d'une vente par eux faite à la municipalité de Chamoux**

Par acte du 21 mars 1850, Ulliell notaire, MM. De Sonnaz Hypolithe, Guillot Joseph, Deglapigny Jean Amédée, et Finas Pierre ont vendu à la commune de Chamoux

une maison et ses dépendances pour le prix de onze mille francs 11 000,00

Les intérêts convenus au 5% sure stipulé payable dès le 13 mai 1844.

Liquidés au 7 décembre 1850, ils arrivent pour 6 ans, 6 mois, 24 jours à 3611,60  
Total dû au 7 décembre 1850 14 611,60

Mais pendant ce temps, les vendeurs ont eux-mêmes perçu des loyers pour une somme de 703,64  
Le chiffre de leurs créances se trouvant réduit à 13 907,96

Le 7 décembre 1850 il a été passé quittance du capital 11 000,00 }  
Et d'un acompte sur les intérêts 19,60 } 11 019,60

Il restait dû alors, et encore aujourd'hui pour intérêts 2888,36

*Transcription A.Dh.*

**Liquidation de la Dette de la Commune de Chamoux  
pour le prix d'achat de la Maison Communale**

Par acte (Ulliell notaire) du 21 mars 1850, MM. De Sonnaz Hypolithe, Guillot Joseph, Deglapigny Jean Amédée, et les héritiers de M. Finas Pierre merci ont vendu à la Commune de Chamoux

une maison avec ses dépendances pour le prix de onze mille francs 11 000,00

Les intérêts au 5 % furent stipulés payables dès le 13 mai 1844.

Liquidés au 7 décembre 1850 pour 6 ans, 6 mois, 24 jours, ils arrivent à la somme de 3611,60  
Total dû audit jour, 14 611,60

Le 7 décembre 1850, il a été payé en espèces et par règlement 11 019,60  
Il est resté dû pour 3592,00

Intérêts de cette somme au 25 mars 1861 (10 ans 3 mois 18 jours) 1849,86  
Total au 25 mars 1861 5441,86

Le 25 mars 1861 il a été payé 2755,00  
Reste audit jour 2686,86

Intérêts au 25 septembre 1862, époque présumée du paiement (1 an 6 mois) 201,51  
Total au 25 septembre 1862 2888,36

*Transcription A.Dh.*